

Fipavie Ingénierie

Adapté à vos exigences patrimoniales

Contrat d'assurance vie individuel exprimé en euros et/ou en unités de compte garanti par Génération Vie (Apériteur)

Une solution de participations aux bénéfices différées unique¹

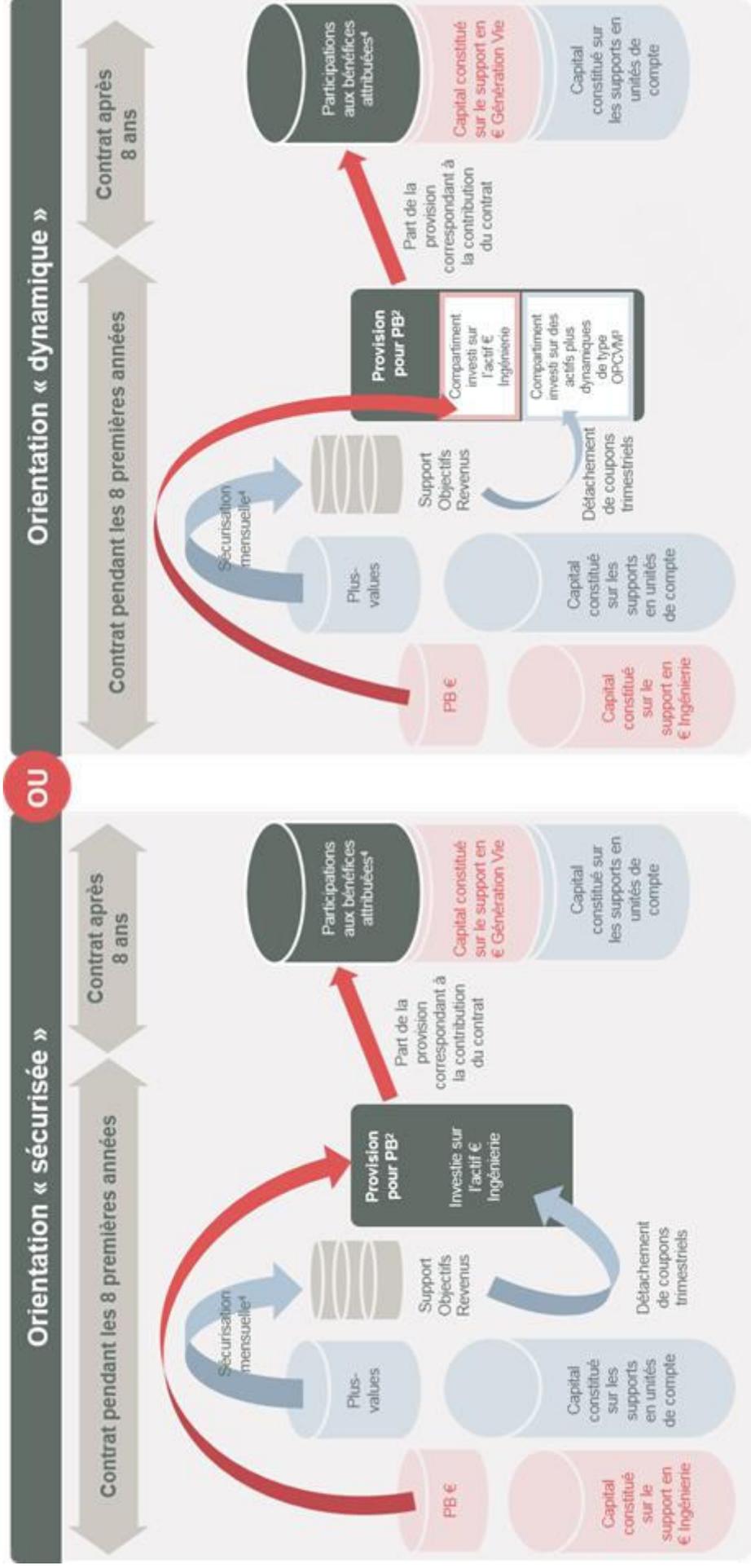
- ✓ Possibilité d'opter pour une participation aux bénéfices différée investie partiellement sur des actifs plus dynamiques de type Organismes de Placement Collectifs (OPCVM)
- ✓ Possibilité de renouveler la période de participations aux bénéfices différées pour 8 années supplémentaires
- ✓ Contrat d'une durée de 8 ans (prorogeable), accessible à partir de 30 000 €
- ✓ **Sécurisation mensuelle des plus-values automatique** pour chaque unité de compte durant toute la période de participations aux bénéfices différées
- ✓ Large choix de **supports d'investissement** (supports en euros et en unités de compte (UC), dont ceux représentant les fonds de la société de gestion ODDO BHF AM, les SCI MCF Immocap Value GV et Allianz Value Pierre...)
En investissant sur des supports en unités de compte, vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.
- ✓ 2 orientations d'investissement possibles de la provision pour participations aux bénéfices différées (au choix du souscripteur) : **orientation sécurisée** avec une provision investie à 100 % sur l'actif euros Ingénierie, ou **orientation dynamique** (espérance de gain accrue, en contrepartie d'un risque de pertes) avec une provision comportant un compartiment investi sur des actifs plus dynamiques de type OPCVM (seuls les revenus provenant des supports en unités de compte peuvent intégrer ce compartiment)
- ✓ **Garantie décès indexée optionnelle** à la souscription (frais calculés quotidiennement sur la base du capital sous risque²)
- ✓ **Actes en ligne** : souscription, versement libre, arbitrage, rachat partiel

¹ Le mécanisme de Participations aux bénéfices Différées prévu sur Fipavie Ingénierie repose sur l'article A132-16 du Code des assurances qui autorise l'assureur à provisionner les Participations aux Bénéfices du contrat pour une durée maximale de 8 ans

² Dans les conditions prévues contractuellement

Mécanisme de Participations aux Bénéfices Différées¹

Orientation d'investissement de la provision au choix du client
Mécanisme renouvelable une fois pour 8 années supplémentaires (après la première attribution des participations aux bénéficiaires)
selon les modalités décrites dans le projet de contrat valant note d'information



¹ Cette description ne tient pas compte de la fiscalité en vigueur.

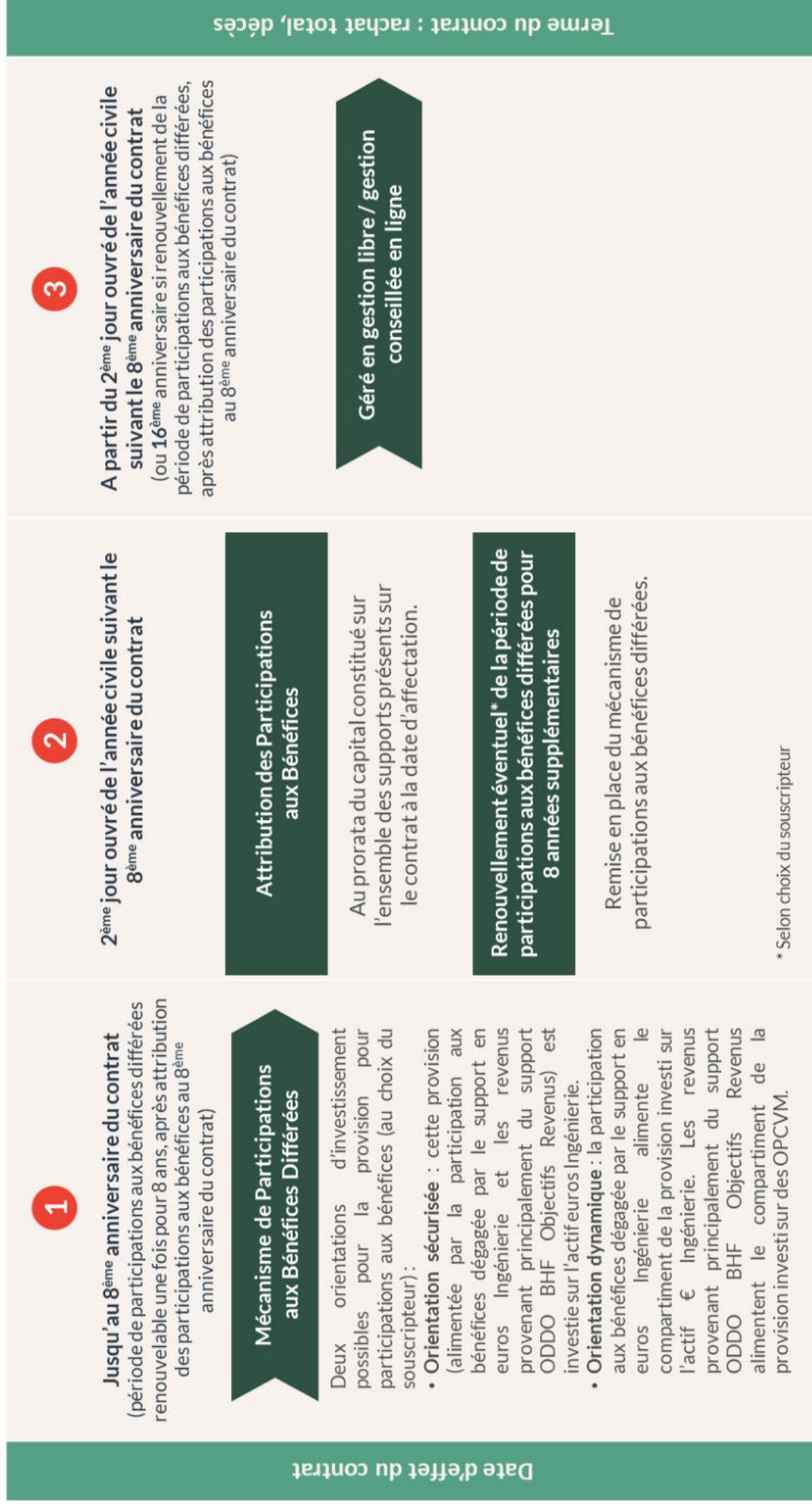
² La Provision pour Participations aux Bénéfices est une provision globale gérée au niveau de l'actif de la compagnie. Il ne s'agit pas d'une provision individualisée au niveau de chaque contrat (elle ne supporte donc pas les frais de gestion du contrat). Elle n'est pas distribuable en cas de décès ou de rachat total (ce n'est donc pas une créance que le souscripteur détient sur l'assureur).

³ A noter que le compartiment investi sur des actifs de type OPCVM est susceptible d'évaluer suivant les marchés financiers et le choix de l'assureur.

⁴ Selon les modalités décrites dans le projet de contrat valant note d'information.

Fonctionnement du contrat

3 grandes étapes :



Focus : alimentation de la provision pour participation aux bénéfices

- ✓ **Au titre des supports exprimés en unités de compte** : chaque mois, le cas échéant, les plus-values constatées sont sécurisées dans un organisme de placement de capitalisation (ex. ODDO BHF Money Market) ou un organisme de placement collectif de distribution (ODDO BHF Objectifs Revenus - support qui distribue trimestriellement des dividendes, venant alimenter la provision pour participation aux bénéfices).

En investissant sur des supports en unités de compte vous profitez du potentiel de performances des marchés financiers, mais vous prenez un risque de perte en capital. En effet, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, mais ne garantit pas leur valeur. Celle-ci est soumise à des fluctuations, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers.

- ✓ **Support en euros Ingénierie** : chaque année, la participation aux bénéfices non attribuée immédiatement est provisionnée et ce lors des 8 premières années¹ du contrat (jusqu'au 31/12 qui suit le 8^{ème} anniversaire du contrat).

Après attribution des participations aux bénéfices à l'issue de la période de différé des 8 premières années du contrat, le souscripteur peut choisir de renouveler pour 8 années supplémentaires (jusqu'au 31/12 qui suit le 16^{ème} anniversaire du contrat) la période de participations aux bénéfices différées¹.

Avantages : les 4 points clés du contrat

1

Sécurisation mensuelle des plus-values des unités de compte et alimentation trimestrielle du compartiment investi sur des actifs de type OPCVM de la provision pour participations aux bénéfices.

2

Assiette d'imposition des rachats diminuée pendant 8 voire 16 ans grâce au mécanisme de Provision pour Participations aux Bénéfices.

3

Possibilité de dynamiser la provision pour participations aux bénéfices.

4

Optimisation de la transmission du patrimoine.

Fipavie Ingénierie est également disponible en version **Capitalisation**, avec le même mécanisme de Participations aux Bénéfices Différées !

- Pas de limite d'âge à la souscription
- Adapté aux sociétés civiles à l'IR
- Pas d'assurance décès
- Pas de dénouement du contrat au moment du décès

¹ Selon les conditions définies dans le projet de contrat valant note d'information.



ODDO BHF

12, bd de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 Tél : 33 (0)144 5185
00 - Fax : 33 (0)144 5185 10
www.oddo-bhf.com

RCS 652 027 384 Paris

ODDO BHF est inscrit à l'Orias sous le numéro 08 046 444 Cette immatriculation peut être vérifiée sur le site internet www.orias.fr

ODDO BHF exerce son activité de courtier sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9 - Tél. : 01 55 50 41 41
ODDO BHF détient 47,5% de la Compagnie d'Assurance Génération Vie

GÉNÉRATION VIE

Tour Neptune 20, place de Seine
92400 Courbevoie La Défense 1

Société Anonyme au capital de 42 497 671 euros
RCS 403 267 487 Nanterre